



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 20 décembre 2018

DELIBERATION N° 268/12/2018 : EXERCICE 2019 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2018.

Présents Titulaires : 37

Mesdames, Messieurs, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Pierre-Antoine LEVI, Marie-Claude BERLY à Philippe FRANCOIS, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 4

Madame, Messieurs, Thierry DEVILLE, Benoit IBRES, Pauline MINER, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Madame Danielle AMOUROUX

**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°236 du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2018, relative au Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 ;

Après avoir rappelé au Conseil Communautaire le rapport présenté sur les orientations budgétaires et le débat qui s'est tenu en séance du 29 Novembre dernier ;

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce rapport, le projet de budget primitif 2019 du Grand Montauban Communauté d'Agglomération présente les masses suivantes :

Section de Fonctionnement
Dépenses et Recettes équilibrées à 55 685 422 €

Section d'Investissement
Dépenses et Recettes équilibrées à 38 501 933 €

Soit un budget total équilibré à 94 187 355 €.

Ce projet de budget repose sur les éléments suivants :

En section de fonctionnement

En dépenses :

Les principaux postes concernent :

- Les frais de personnel (chapitre 012) restent le poste le plus important et sont estimés à 13 684 270 € et représentent 30,57 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les reversements prévus au titre des attributions de compensation s'élèvent désormais à 11 317 742 €. Figure également au chapitre 014 (atténuations de produits) le prélèvement pour le fonds de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : celui-ci est estimé à hauteur de 1 840 000 €.
- Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 11 754 129 € dont la moitié est consacrée à la compétence de gestion des déchets et de l'entretien de la voirie.
- Le montant des subventions aux associations et autres organismes figurant au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) s'établit à hauteur de 4 320 077 €.
- Le poste des charges financières (chapitre 66) est estimé à 1 475 100 € et représente 3,3 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En recettes :

Il s'agit principalement du produit de la fiscalité et des concours financiers de l'Etat.

En ce qui concerne le produit de la fiscalité, compte tenu des indicateurs nationaux estimés à ce jour et de l'évolution physique des bases, il est attendu à :

- 25 567 000 € au titre de la taxe d'habitation, des taxes foncières (bâtie et non bâtie) et de la cotisation foncière des entreprises
- 5 433 700 € pour la cotisation à la valeur ajoutée (CVAE)
- 1 599 000 € pour la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- 562 000 € pour l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- 8 429 000 € pour la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM)

On note également au chapitre 73 (impôts et taxes) le fonds de péréquation intercommunale des ressources (FPIC), matérialisant la péréquation horizontale entre les territoires pour un montant prudentiel de 733 000 €.

En ce qui concerne les concours financiers de l'Etat :

- La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est prévue à hauteur de 6 011 000 €. Pour rappel, le montant de la DGF a connu une minoration globale 2,65 M€ sur les 5 dernières années.
- Les compensations d'exonération sont en baisse et prévues pour un montant de 740 000 €.

L'épargne brute de fonctionnement dégagée permet alors de couvrir avec les recettes propres d'investissement, le remboursement du capital de la dette selon les règles d'équilibre de la M14.

En section d'investissement

Le présent projet de budget est établi en investissement avec une hypothèse d'emprunt d'équilibre à 18 486 393 €.

Ce projet de budget primitif permet de financer des dépenses d'équipement pour un montant global de 23 773 620 € en hausse par rapport à 2018. Les principaux dossiers d'investissement seront dotés en 2019 des sommes suivantes :

- Enveloppe globale voirie : 3 300 K€
Dont 900 K€ qui seront affectés aux projets respectifs des Communes hors Montauban comme chaque année lors de la commission Voirie en début 2019 et 400 K€ qui sont relatifs notamment aux projets déjà définis comme par exemple le cheminement piéton chemin de vialette à Lamothe Capdeville et l'aménagement de la RD112 à Villemade...
- Poursuite des travaux sur le Boulevard Urbain Ouest : 4 800 K€
- Subvention d'équipement au concessionnaire pour l'agrandissement du parking Roosevelt : 3 787 K€
- Continuité des Aménagements urbains « cœur de ville » : 3 000 K€
- Sur les budgets annexes Multi-sites Quartier-Est et Bas-Pays, l'ensemble des cessions et participations étant comptabilisées en recette de fonctionnement en comptabilité de stock (1 423 k€), la section d'investissement ne peut s'équilibrer qu'à travers des avances de trésorerie à hauteur respectivement de 1 534 K€ et 2 245 K€.
- Travaux de revêtement sur le boulevard Herriot (hors gare routière de La Fobio) en lien avec le projet de la restructuration des Gymnases (Palais de Sports, ex G1.G2.G3) : 1 010 K€
- Le Fonds de Concours du Grand Montauban destiné à participer au co-financement du projet structurant de la rénovation du Musée Ingres : 789 k€
- Lancement des travaux de mise en place des gardes corps sur le Pont Vieux : 455 K€
- Acquisition foncière : 618 K€ (dont 170 K€ pour le Boulevard Urbain Ouest et 433 K€ pour la nouvelle Déchetterie)
- Aide à la pierre (hors délégation crédits de l'Etat) : 100 K€.
- Aides à la pierre de l'Etat dont le Grand Montauban est délégataire : 350 K€.
- Aides en faveur de l'immobilier d'entreprises (Fonds Communautaire d'intervention Economique - FCIE) : 350 K€.

Enfin, plus de 1 837 K€ sont destinés aux dépenses nécessaires au maintien du patrimoine et des équipements.

Est également inscrite en recettes, le montant du F.C.T.V.A à hauteur de 1 800 K€.

Compte tenu de ces éléments, la section de fonctionnement et la section d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL GMCA 2019

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	11 754 129	70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 054 886
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	13 684 270	73	IMPOTS ET TAXES	42 422 170
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 276 742	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 577 597
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 320 077	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	296 300
		66	CHARGES FINANCIERES	1 475 100	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	908 469
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	514 500	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000
		Total Dépenses Réelles Fonctionnement		45 024 818	Total Recettes Réelles Fonctionnement		55 274 422
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 986 248	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	411 000
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 674 356			
		Total Dépenses Ordre Fonctionnement		10 660 604	Total Recettes Ordre Fonctionnement		411 000
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		55 685 422	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		55 685 422	

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 376 300	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	22 777 693
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	506 395	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 800 000
		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 427 032	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 698 636
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 657 335	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 465 000
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 182 858			
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 841 013			
		Total Dépenses Réelles Investissement		37 990 933	Total Recettes Réelles Investissement		27 741 329
	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	411 000	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 986 248
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 674 356
					041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000
Total Dépenses Ordre Investissement		511 000	Total Recettes Ordre Investissement		10 760 604		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		38 501 933	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		38 501 933		

TOTAL DEPENSES	94 187 355	TOTAL RECETTES	94 187 355
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version règlementaire et détaillée du Budget Primitif Principal 2019, avec la convocation de la présente séance,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 12 décembre 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif Principal pour l'exercice 2019.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif Principal pour l'exercice 2019.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET ABSTENTION : 1.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

26 DEC. 2018

De sa publication le :

26 DEC. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

